

Le Palais, le 19 avril 2021

**Pour le maintien de l'agriculture insulaire :
Les communes encadrent les prix**

Depuis 2016, une politique foncière est menée à Belle-Île-en-Mer afin de maintenir et pérenniser l'agriculture belliloise. En effet, les enjeux agricoles y sont essentiels : soutien d'une économie à l'année, maintien et développement de l'élevage, préservation des paysages et développement des circuits courts...

Face au phénomène de spéculation foncière sur les terres agricoles, les quatre communes de Belle-Île-en-Mer et la SAFER Bretagne (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) se sont engagées pour améliorer l'accès au foncier de tous les agriculteurs.

Ce partenariat vise notamment à rétablir un prix raisonnable sur les terres à vocation agricole. Afin d'instaurer un prix des terres agricoles en rapport avec leur potentiel agronomique pour les agriculteurs, un barème d'estimation des terres agricoles, par nature de bien, a été fixé par la SAFER.

Aussi, les prix pratiqués lors de vente de parcelles classées en zones Naturelles ou Agricoles, dans les documents d'urbanisme en vigueur, doivent-ils correspondre aux prix encadrés. Les parcelles agricoles vendues à des prix trop élevés seront systématiquement préemptées en révision de prix par intervention des communes auprès de la SAFER.

Pour la Commune de BANGOR

Le Maire

Annaïck HUCHET

Pour la Commune de LOCMARIA

Le Maire

Dominique ROUSSELOT



Pour la Commune de LE PALAIS

Le Maire

Tibault GROLEMUND



Pour la Commune de SAUZON

Le Maire

Renan JUHEL

